



16ème législature

Question N° : 16135	De M. Alexis Jolly (Rassemblement National - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Statut du Mont du Temple à Jérusalem	Analyse > Statut du Mont du Temple à Jérusalem.
Question publiée au JO le : 12/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alexis Jolly interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation du Mont du Temple à Jérusalem dans le cadre du conflit israélo-palestinien. Cette question revêt un caractère essentiel pour la partie israélienne comme pour la partie palestinienne. En effet, sur cette grande place située en surplomb de la vieille ville de Jérusalem se trouvent la mosquée Al Aqsa et la mosquée du Rocher, considérées comme des lieux saints par l'ensemble du monde musulman. Il s'agit également du lieu où se dressaient successivement les deux Temples de la Jérusalem antique, considérés comme le cœur historique, civilisationnel, identitaire et religieux de l'État d'Israël. Ainsi la reconstruction de ce Temple apparaît pour plusieurs groupes proches de la droite et du gouvernement comme un objectif prioritaire et comme l'accomplissement du projet politique israélien. Il souhaite donc connaître la position du gouvernement de Benyamin Netanyahu sur cette question ainsi que les informations dont dispose le Quai d'Orsay sur les états d'avancée de ce projet revêtant une importance historique et politique capitale et sur la place que ce sujet occupe au sein des différents groupes palestiniens.